

CHARTE DU RECRUTEMENT

Pour un recrutement éthique et responsable

POURQUOI UNE CHARTE ?

- *Pour préserver les droits des candidats ;*
- *Pour se conformer aux obligations légales en matière de recrutement ;*
- *Pour donner aux responsables opérationnels comme aux ressources humaines (RH) un cadre commun ;*
- *Pour donner une ligne de conduite collective.*

RESPECT DU CANDIDAT

Chaque candidat doit être considéré sans tenir compte de :

- *son état de santé ou encore son handicap ;*
- *son origine, son appartenance à une race, une ethnie ou une nation ;*
- *ses convictions religieuses ;*
- *ses opinions philosophiques ;*
- *son sexe, son âge et son orientation sexuelle ;*
- *sa situation de famille, son lieu de résidence et la profession des parents ou du conjoint ;*
- *ses opinions politiques, ses activités syndicales ou mutualistes ;*
- *son état de grossesse ;*
- *son patronyme et ses mœurs ;*
- *sa domiciliation bancaire ;*
- *sa capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français ;*
- *sa vulnérabilité résultant de sa situation économique apparente ou connue de son auteur ;*
- *son identité de genre.*

Les informations demandées au candidat, sous quelque forme que ce soit, ne peuvent avoir comme finalité que d'apprécier sa capacité à occuper l'emploi proposé ou ses aptitudes professionnelles.

Aussi, elles doivent avoir un lien direct et nécessaire avec l'emploi proposé.

GESTION DES CANDIDATURES

La Direction RH a pour principe de privilégier, à compétences égales et dans la mesure du possible, les candidatures internes afin d'accroître la mobilité de son personnel.

À ce titre, l'ensemble des postes à pourvoir doit être porté à la connaissance du personnel, leur permettant ainsi de faire connaître leurs **souhaits d'évolution** au service RH.

De même, tout collaborateur postulant doit être reçu en entretien ; si sa candidature n'est pas retenue, il peut solliciter le service RH pour en demander les raisons au cours d'un entretien individuel.

Aussi, tout candidat reçu en entretien fait l'objet d'une réponse positive ou négative de la part du service RH. Au même titre que les salariés, ils peuvent solliciter les RH pour connaître les raisons d'un refus, afin de les aider dans leur recherche d'emploi.

Par ailleurs, la Direction RH affiche sa volonté de **soutenir** et **favoriser** l'accès à l'emploi des **reconnues en situation de handicap**.

CONSIDÉRATION DU RÔLE DE CHACUN

Les membres du service RH chargés du recrutement ont pour mission :

- d'instaurer un dialogue avec le candidat ;
- de mettre en avant la personnalité du candidat en explorant ses **savoir-être** et comportements professionnels ;
- d'identifier les points forts et les risques de chaque candidature ;
- de définir le degré d'adéquation entre le profil recherché et celui du candidat.

Les responsables opérationnels sont l'interface de leur service et ont pour rôle :

- de présenter leur service et son fonctionnement ;
- d'explicitier la technicité du poste et ses différentes spécificités afin de mettre en exergue les **savoir-faire** requis
- de vérifier la concordance entre les compétences techniques attendues pour le poste et celles détenues par le candidat.

EXERCICE DE VOS DROITS

➤ **Protection des données personnelles**

Conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de modification et de suppression sur vos données, y compris sur les informations issues des méthodes et techniques d'aide au recrutement, en justifiant votre identité et en adressant votre demande par courrier à YEO FRAIS - Protection des données - 183, avenue des Etats-Unis - BP 22120 - 31016 toulouse cedex 2

➤ **Si vous estimez avoir été discriminé**

Vous pouvez prendre contact avec le Défenseur des droits, qui a pour mission de lutter contre les discriminations, et favoriser un égal accès de tous et toutes aux droits : www.defenseurdesdroits.fr.

Ces règles ne sont pas exhaustives mais alliées au sens des responsabilités de chacun, elles constituent autant de repères utiles pour tous.

